

tionale : l'Union fait la force ; au bas, la valeur nominale de la pièce en chiffres arabes.

Les pièces seront cordonnées en creux.

Art. 4. Le type, dont l'empreinte est annexée au présent arrêté, est approuvé et sera employé à la fabrication des monnaies de nickel.

Art. 5. Notre ministre des finances (M. Frère-Orban) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de la guerre, M. le baron CHAZAL.

454. — 28 DÉCEMBRE 1860. — *Loi contenant le budget du ministère de l'intérieur pour l'exercice 1861* (2). (Monit. du 29 décembre 1860.)

453. — 28 DÉCEMBRE 1860. — *Loi fixant le contingent de l'armée pour 1861* (1). (Monit. du 31 décembre 1860.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le contingent de l'armée pour 1861 est fixé à quatre-vingt mille hommes.

Art. 2. Le contingent de la levée de milice de 1861 est fixé au maximum de dix mille hommes, qui sont mis à la disposition du gouvernement.

Art. 3. La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1861.

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget du ministère de l'intérieur est fixé, pour l'exercice 1861, à la somme de huit millions neuf cent trente-deux mille cinq cent soixante-huit francs trente et un centimes (fr. 8,932,568 31 c.), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de l'intérieur, M. CH. ROGIER.

Budget du ministère de l'intérieur, pour l'exercice 1861.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
<i>Personnel.</i>			
Art. 1 ^{er} . Traitement du ministre.	21,000 »	»	
Art. 2. Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service.	214,550 »	»	
<i>Matériel.</i>			
Art. 3. Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses et souscription au <i>Bulletin admini- stratif du ministère de l'intérieur</i>	44,460 »	2,000 »	
<i>Frais de déplacement.</i>			
Art. 4. Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires	4,500 »	»	
			286,510 »

(1) Présentation à la chambre des représentants le 12 décembre 1860. — Exposé des motifs (*Annales*, p. 246). — Rapport le 13 décembre, p. 275. — Adoption le 15 décembre.

Rapport au sénat le 19 décembre 1860. — Discussion le 20 et adoption le 21 décembre.

(2) Présentation à la chambre des représentants le 27 mars 1860. — Note préliminaire et texte du projet de budget (*Annales*, p. 1161-1170). — Rapport le 16 juin, p. 1684-1692. — Note et annexe à l'appui de

l'augmentation du crédit de l'art. 68 du budget (enseignement industriel). 24 novembre 1860, p. 99-106. — Discussion générale, les 27 et 28 novembre, p. 78-81. — Discussion des articles, les 28, 29 et 30 novembre, p. 107-115. — Discussion des articles qui avaient été tenus en réserve, les 4 et 5 décembre, p. 133-137. — Discussion sur le vote définitif, les 6 et 7 décembre, p. 162-170. — Adoption le 7 déc.

Rapport au sénat le 15 décembre 1860. — Discussion les 17 et 18 et adoption le 19 décembre.